

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 1379/2007 de la Commission du 26 novembre 2007 modifiant les annexes IA, IB, VII et VIII du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets, afin de tenir compte des progrès et des modifications techniques adoptées dans le cadre de la convention de Bâle

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 309 du 27 novembre 2007)

À la page 9, annexe I («Annexe IA-Document de notification-Mouvements/transferts transfrontaliers de déchets») et à la page 14, annexe II («Annexe IB-Document de mouvement pour mouvements/transferts transfrontaliers de déchets»), les modèles de formulaire seront remplacés, respectivement, par les modèles suivants:

«Document de notification — Mouvements/transferts transfrontaliers de déchets

1. Exportateur — notifiant Nom: Adresse: Personne à contacter: Tél. Courrier électronique:		N° d'enregistrement: Fax:		3. N° de notification: Notification concernant A. i) Transfert unique ☐ ii) Transferts multiples: ☐ B. i) Élimination ⁽¹⁾ : ☐ ii) Valorisation: ☐ C. Installation de valorisation bénéficiant du consentement préalable ⁽²⁾ ⁽³⁾ Oui ☐ Non ☐													
2. Importateur — destinataire Nom: Adresse: Personne à contacter: Tél. Courrier électronique:		N° d'enregistrement: Fax:		4. Nombre total de transferts prévus: 5. Quantité totale prévue ⁽⁴⁾: Tonnes (Mg): m ³ : 6. Période prévue pour le(s) transfert(s) ⁽⁴⁾: Premier départ: Dernier départ:													
8. Transporteur(s) prévu(s) Nom ⁽⁷⁾ : Adresse: Personne à contacter: Tél. Courrier électronique: Moyen de transport ⁽⁸⁾ :		N° d'enregistrement: Fax:		7. Type(s) de conditionnement ⁽⁵⁾: Prescriptions spéciales de manutention ⁽⁶⁾: Oui ☐ Non ☐ 11. Opération(s) d'élimination/de valorisation ⁽²⁾: Code D/R ⁽⁵⁾ : Technique utilisée ⁽⁶⁾ : Motif de l'exportation ⁽¹⁾ ⁽⁶⁾ :													
9. Producteur(s) des déchets ⁽¹⁾ ⁽⁷⁾ ⁽⁸⁾ Nom: Adresse: Personne à contacter: Tél. Courrier électronique: Lieu et procédé de production ⁽⁶⁾ :		N° d'enregistrement: Fax:		12. Dénomination et composition des déchets ⁽⁶⁾: 13. Caractéristiques physiques ⁽⁵⁾: 14. Identification des déchets (indiquer les codes correspondants) i) Convention de Bâle — annexe VIII (ou IX s'il y a lieu): ii) Code OCDE [si différent de i)]: iii) Liste des déchets de la CE: iv) Code national dans le pays d'exportation: v) Code national dans le pays d'importation: vi) Autres (préciser) vii) Code Y: viii) Code H ⁽⁵⁾ : ix) Classe ONU ⁽⁵⁾ : x) N° d'identification ONU: xi) Dénomination ONU: xii) Code(s) des douane(s) (SH):													
10. Installation d'élimination ⁽²⁾: ☐ ou installation de valorisation ⁽²⁾: ☐ N° d'enregistrement: Nom: Adresse: Personne à contacter: Tél. Courrier électronique: Lieu effectif de l'élimination/de la valorisation:		N° d'enregistrement: Fax:		15. a) Pays/États concernés; b) numéro de code des autorités compétentes s'il y a lieu; c) points précis d'entrée ou de sortie (point de passage frontalier ou port) <table border="1"> <thead> <tr> <th>État d'exportation/d'expédition</th> <th>État(s) de transit (entrée et sortie)</th> <th>État d'importation/de destination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>b)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>c)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		État d'exportation/d'expédition	État(s) de transit (entrée et sortie)	État d'importation/de destination	a)			b)			c)		
État d'exportation/d'expédition	État(s) de transit (entrée et sortie)	État d'importation/de destination															
a)																	
b)																	
c)																	
16. Bureaux de douane d'entrée et/ou de sortie et/ou d'exportation (Communauté européenne): Entrée: Sortie: Export:																	
17. Déclaration de l'exportateur/du notifiant/du producteur ⁽¹⁾: Je soussigné, certifie que les renseignements indiqués sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies et que le mouvement transfrontalier est ou sera couvert par toutes les assurances ou garanties financières éventuellement requises. Nom de l'exportateur/du notifiant Date: Signature: Nom du producteur Date: Signature:					18. Nombre d'annexes jointes												
RÉSERVÉ AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES																	
19. Accusé de réception délivré par l'autorité compétente des pays d'importation — de destination/de transit ⁽¹⁾/d'exportation — d'expédition ⁽⁹⁾: Pays: Notification reçue le: Accusé de réception transmis le: Nom de l'autorité compétente: Cachet et/ou signature:			20. Consentement écrit ⁽¹⁾ ⁽⁸⁾ au mouvement accordé par l'autorité compétente de (pays): Consentement accordé le: Consentement valable du: au: Conditions particulières: Non: ☐ Si oui, voir case 21 ⁽⁶⁾ : ☐ Nom de l'autorité compétente: Cachet et/ou signature:														
21. Conditions particulières au consentement, ou raisons de l'objection																	

⁽¹⁾ Requis par la convention de Bâle.⁽²⁾ En cas d'opération R12/R13 ou D13-D15, joindre aussi, s'il y a lieu, les renseignements correspondants sur les installations R12/R13 ou D13-D15 concernées et les installations R1-R11 ou D1-D12 concernées.⁽³⁾ À remplir pour les mouvements dans la zone de l'OCDE et seulement dans les cas visés par B ii).⁽⁴⁾ Joindre une liste détaillée en cas de transferts multiples⁽⁵⁾ Voir les codes sur la liste des abréviations et des codes ci-jointe.⁽⁶⁾ Joindre des renseignements plus détaillés s'il y a lieu.⁽⁷⁾ Joindre une liste s'il y a plusieurs producteurs.⁽⁸⁾ Si la législation nationale l'exige.⁽⁹⁾ Le cas échéant, dans le cadre de la décision de l'OCDE.

Liste des abréviations et des codes utilisés dans le document de notification

OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11) D1 Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc.) D2 Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.) D3 Injection en profondeur (par exemple, injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.) D4 Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.) D5 Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées des unes autres et de l'environnement, etc.) D6 Rejet dans le milieu aquatique, excepté les mers ou océans D7 Rejet dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin D8 Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un procédés de cette liste D9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.) D10 Incinération à terre D11 Incinération en mer D12 Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine, etc.) D13 Mélange ou regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste D14 Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste D15 Stockage préalablement à l'une des opérations de la présente liste.																																															
OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11) R1 Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâle/OCDE). Utilisation principalement comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE) R2 Récupération ou régénération des solvants R3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants R4 Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques R5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques R6 Régénération des acides ou des bases R7 Récupération des produits servant à capter les polluants R8 Récupération des produits provenant des catalyseurs R9 Régénération ou autres réemplois des huiles usées R10 Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie R11 Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10 R12 Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R1 à R11 R13 Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de la présente liste.																																															
TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7) 1. Fût métallique 2. Tonneau en bois 3. Bidon (jerrycane) 4. Caisse 5. Sac 6. Emballage composite 7. Récipient à pression 8. Récipient pour vrac 9. Autre (préciser)	CODE H ET CLASSE ONU (case 14) <table> <tr> <th>Classe ONU</th><th>Code</th><th>Caractéristiques</th></tr> <tr> <td>1</td><td>H1</td><td>Matières explosives</td></tr> <tr> <td>3</td><td>H3</td><td>Matières liquides inflammables</td></tr> <tr> <td>4.1</td><td>H4.1</td><td>Matières solides inflammables</td></tr> <tr> <td>4.2</td><td>H4.2</td><td>Matières spontanément inflammables</td></tr> <tr> <td>4.3</td><td>H4.3</td><td>Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables</td></tr> <tr> <td>5.1</td><td>H5.1</td><td>Matières comburantes</td></tr> <tr> <td>5.2</td><td>H5.2</td><td>Peroxydes organiques</td></tr> <tr> <td>6.1</td><td>H6.1</td><td>Matières toxiques (aiguës)</td></tr> <tr> <td>6.2</td><td>H6.2</td><td>Matières infectieuses</td></tr> <tr> <td>8</td><td>H8</td><td>Matières corrosives</td></tr> <tr> <td>9</td><td>H10</td><td>Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau</td></tr> <tr> <td>9</td><td>H11</td><td>Matières toxiques (effets différés ou chroniques)</td></tr> <tr> <td>9</td><td>H12</td><td>Matières écotoxiques</td></tr> <tr> <td>9</td><td>H13</td><td>Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple à un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.</td></tr> </table>		Classe ONU	Code	Caractéristiques	1	H1	Matières explosives	3	H3	Matières liquides inflammables	4.1	H4.1	Matières solides inflammables	4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables	4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables	5.1	H5.1	Matières comburantes	5.2	H5.2	Peroxydes organiques	6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)	6.2	H6.2	Matières infectieuses	8	H8	Matières corrosives	9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau	9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)	9	H12	Matières écotoxiques	9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple à un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.
Classe ONU	Code	Caractéristiques																																													
1	H1	Matières explosives																																													
3	H3	Matières liquides inflammables																																													
4.1	H4.1	Matières solides inflammables																																													
4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables																																													
4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables																																													
5.1	H5.1	Matières comburantes																																													
5.2	H5.2	Peroxydes organiques																																													
6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)																																													
6.2	H6.2	Matières infectieuses																																													
8	H8	Matières corrosives																																													
9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau																																													
9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)																																													
9	H12	Matières écotoxiques																																													
9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple à un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.																																													
MOYENS DE TRANSPORT (case 8) R = Route T = Train/Rail S = Mer A = Air W = Navigation intérieure																																															
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13) 1. Poudreux/pulvérulent 2. Solide 3. Pâteux/sirupeux 4. Boueux 5. Liquide 6. Gazeux 7. Autre (préciser)																																															

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle, les codes OCDE et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.»

«Document de mouvement pour mouvements/transferts transfrontaliers de déchets»

1. Correspondant à la notification n°:		2. Numéro de série du transfert/nombre total /	
3. Exportateur — notifiant N° d'enregistrement: Nom: Adresse: Personne à contacter: Tél. Fax Courrier électronique:		4. Importateur — destinataire N° d'enregistrement: Nom: Adresse: Personne à contacter: Tél. Fax Courrier électronique:	
5. Quantité réelle: Tonnes (Mg): m³:		6. Date réelle du transfert:	
7. Conditionnement Type(s) (¹):		Nombre de colis:	
Prescriptions spéciales de manutention: (²)		Oui: ☐ Non: ☐	
8. a) 1^{er} transporteur (³): N° d'enregistrement: Nom: Adresse: Tél. Fax Courrier électronique:		8. b) 2^e transporteur: N° d'enregistrement: Nom: Adresse: Tél. Fax Courrier électronique:	
		8. c) Dernier transporteur: N° d'enregistrement: Nom: Adresse: Tél. Fax Courrier électronique:	
----- À remplir par le représentant du transporteur ----- Plus de trois transporteurs (²) ☐			
Moyen de transport (¹): Date de la prise en charge: Signature:		Moyen de transport (¹): Date de la prise en charge: Signature:	
9. Producteur(s) des déchets (⁴) (⁵) (⁶): N° d'enregistrement: Nom: Adresse: Personne à contacter: Tél. Fax Courrier électronique: Lieu de production (²):		12. Dénomination et composition des déchets (²):	
10. Installation d'élimination ☐ ou de valorisation ☐ N° d'enregistrement: Nom: Adresse: Personne à contacter: Tél. Fax Courrier électronique: Lieu effectif de l'élimination/de la valorisation (²)		13. Caractéristiques physiques (¹): 14. Identification des déchets (indiquer les codes correspondants) i) Convention de Bâle — annexe VIII (ou IX s'il y a lieu): ii) Code OCDE [si différent de i]): iii) Liste des déchets de la CE: iv) Code national dans le pays d'exportation: v) Code national dans le pays d'importation: vi) Autres (préciser) vii) Code Y: viii) Code H (¹): ix) Classe ONU (¹): x) N° d'identification ONU: xi) Dénomination ONU: xii) Code(s) des douane(s) (SH):	
11. Opération(s) d'élimination — de valorisation Code D/R (¹):			
15. Déclaration de l'exportateur/du notifiant/du producteur (⁴): Je soussigné, certifie que les renseignements portés dans les cases ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies, que le mouvement transfrontalier est couvert par toutes les assurances ou garanties financières éventuellement requises et que toutes les autorisations requises ont été reçues des autorités compétentes des pays concernés. Nom: Date: Signature:			
16. À remplir par toute personne impliquée dans le mouvement transfrontalier s'il y a lieu de fournir d'autres renseignements:			
17. Transfert reçu par l'importateur — le destinataire (autre qu'une installation): Nom: Date: Signature:			
À REMPLIR PAR L'INSTALLATION D'ÉLIMINATION/DE VALORISATION			
18. Transfert reçu à l'installation d'élimination ☐ ou de valorisation ☐ Date de réception: Acceptée ☐ Rejetée (*): ☐ Quantité reçue: Tonnes (Mg): m³: (*) contacter immédiatement les autorités compétentes Date approximative d'élimination/de valorisation: Opération d'élimination/de valorisation (¹): Nom: Date: Signature:		19. Je soussigné, certifie que l'élimination/la valorisation des déchets décrits ci-dessus a été effectuée. Nom: Date: Signature et cachet:	

(¹) Voir les codes sur la liste des abréviations et des codes ci-jointe.

(²) Joindre des renseignements plus détaillés s'il y a lieu.

(³) S'il y a plus de trois transporteurs, joindre les renseignements prévus aux cases 8 a, b, c).

(⁴) Requis par la convention de Bâle.

(⁵) Joindre une liste s'il y a plusieurs producteurs.

(⁶) Si la législation nationale l'exige.

RÉSERVÉ AUX BUREAUX DE DOUANE (si la législation nationale l'exige)			
20. Pays d'exportation — d'expédition ou bureau de douane de sortie		21. Pays d'importation — de destination ou bureau de douane d'entrée	
Les déchets décrits dans le présent document de mouvement ont quitté le pays le:		Les déchets décrits dans le présent document de mouvement sont entrés dans le pays le:	
Signature:		Signature:	
Cachet:		Cachet:	
22. Cachet des bureaux de douane des pays de transit			
Nom du pays:		Nom du pays:	
Entrée:	Sortie:	Entrée:	Sortie:
Nom du pays:		Nom du pays:	
Entrée:	Sortie:	Entrée:	Sortie:

Liste des abréviations et des codes utilisés dans le document de mouvement

OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11)		OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11)		
D1	Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge, etc.)	R1	Utilisation comme combustible (autre qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâle/OCDE) — utilisation principalement comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE)	
D2	Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)	R2	Récupération ou régénération des solvants	
D3	Injection en profondeur (par exemple, injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.)	R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	
D4	Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)	R4	Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques	
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement)	R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	
D6	Rejet dans le milieu aquatique, excepté les mers ou océans	R6	Régénération des acides ou des bases	
D7	Rejet dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin	R7	Récupération des produits servant à capter les polluants	
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste	R8	Récupération des produits provenant des catalyseurs	
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)	R9	Régénération ou autres réemplois des huiles usées	
D10	Incinération à terre	R10	Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	
D11	Incinération en mer	R11	Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10	
D12	Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine, etc.)	R12	Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R1 à R11	
D13	Mélange ou regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste	R13	Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de cette liste.	
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste			
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations de cette liste.			
TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7)		CODE H ET CLASSE ONU (case 14)		
1. Fût métallique		Classe	Code	Caractéristiques
2. Tonneau en bois		1	H1	Matières explosives
3. Bidon (jerrycane)		3	H3	Matières liquides inflammables
4. Caisse		4.1	H4.1	Matières solides inflammables
5. Sac		4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables
6. Emballage composite		4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables
7. Récipient à pression		5.1	H5.1	Matières comburantes
8. Récipient pour vrac		5.2	H5.2	Peroxydes organiques
9. Autre (préciser)		6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)
		6.2	H6.2	Matières infectieuses
		8	H8	Matières corrosives
		9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau
		9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)
		9	H12	Matières écotoxiques
		9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple à un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.
MOYENS DE TRANSPORT (case 8)				
R = Route				
T = Train/Rail				
S = Mer				
A = Air				
W = Navigation intérieure				
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13)				
1. Poudreux/pulvérulent				
2. Solide				
3. Pâteux/sirupeux				
4. Boueux				
5. Liquide				
6. Gazeux				
7. Autre (préciser)				

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle, les codes OCDE et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.»